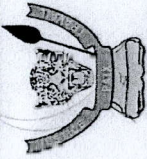


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 222/2023

AUX ETABLISSEMENT LOKELA

Après avoir reçu le contrat du marché n°05/CGMP/CSR/MININTERSEDECAC/2023, conclu avec la Vice-Primature de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent quatre-vingt-trois millions sept cent neuf mille deux cent soixante, trente-quatre centimes (CDF 183.709.260,34) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit, francs congolais un million deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-quatre, quatre-vingt-deux centimes (CDF 1.285.964,82).

Fait à Kinshasa, le 22/12/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Benoit Kalibat Kalembé
Directeur Général adj.
Benoit Kalibat Kalembé

